

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Le 19 décembre 2012.

[La SNCF condamnée à payer une amende de 60,966 millions d'€uro pour pratique entravant la concurrence.](#)

L'Autorité de la Concurrence vient de rendre une décision condamnant la SNCF à une très forte amende pour avoir entravé la concurrence.

Depuis de longs mois les lobbyistes justifient le projet Lyon Turin au motif que le Rail perdrait des parts de marché au profit de la Route.

L'Autorité de la Concurrence révèle dans sa décision que :

http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id_rub=417&id_article=2015

Article 2 : Il est établi que l'EPIC SNCF a enfreint les dispositions de l'article 102 du TFUE et de l'article L. 420-2 du code de commerce en publiant de façon tardive et incomplète la liste des cours de marchandises dont elle est propriétaire dans le document de référence du réseau.

Article 3 : Il est établi que l'EPIC SNCF a enfreint les dispositions de l'article 102 du TFUE et de l'article L. 420-2 du code de commerce en rendant indisponibles, de façon massive et injustifiée, des sillons ferroviaires indispensables au développement des autres entreprises ferroviaires sur le marché du transport ferroviaire de marchandises par train massif.

Article 4 : Il est établi que l'EPIC SNCF a enfreint les dispositions de l'article 102 du TFUE et de l'article L. 420-2 du code de commerce en rendant indisponibles des wagons EX indispensables au développement des autres entreprises ferroviaires sur le marché du transport ferroviaire de marchandises par train massif.

Article 5 : Il est établi que l'EPIC SNCF a enfreint les dispositions de l'article 102 du TFUE et de l'article L. 420-2 du code de commerce en pratiquant des prix d'éviction sur le marché du transport ferroviaire de marchandises par train massif.

*En substance cette décision révèle que **la SNCF**, par sa pratique, **a participé à l'organisation de la baisse du trafic ferroviaire de marchandises en ne permettant pas à ses concurrents d'utiliser des sillons ou des wagons disponibles.***

Pour améliorer la part du ferroviaire en France, le Président de la République et les Ministres devraient s'orienter vers les solutions de bon sens et les pratiques de la SNCF plutôt que dilapider les deniers publics dans un projet dont la Cour des Comptes et les opposants ont démontré l'irrationalité.

Les opposants demandent eux l'interdiction des poids lourds qui ne sont pas chargés à plein ou qui circulent à vide, avec la création de plate-formes de groupage et dégroupage, notamment dans les gares de triages inutilisées.

[Cela permettrait de réduire de 300.000 le nombre des poids lourds aux tunnels franco-italiens.](#)

Les opposants demandent également le transport des marchandises dès maintenant sur la ligne existante qui doit être couverte pour réduire les nuisances pour les riverains et sur laquelle les investissements doivent être poursuivis.

[Une nouvelle fois, les mensonges et la triche sont révélés et expliquent une part des baisses de trafic.](#)

[Coordination contre le projet Lyon Turin fret voyageur](#)

Contact Presse:

Daniel IBANEZ 06 07 74 10 17 contact@lesmollettes.eu / Olivier CABANEL 06 09 85 87 39 olivier.cabanel@yahoo.fr
<http://avant-sommet-lyon-turin.com/>